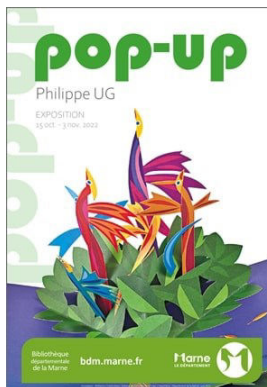


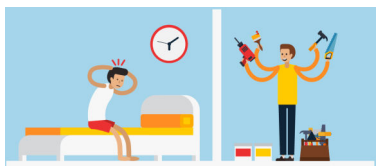
DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi : 14h / 17h
Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h



- Exposition de Pop-up par Philippe UG jusqu'au mercredi 2 novembre.
- Festival Place à l'Humour : Les Sourcieuses, vendredi 4 novembre à 20h30 sur réservation.
- Festival Place à l'Humour : Atelier « Comic Strip », samedi 5 novembre à 10h30 à partir de 8 ans sur inscription.
- Bébés Lecteurs le 12/10 et 09/11 à 10h30 ; Mercredis Lectures le 16/11 à 15h30.
- Club Lecture le 05/11 à 10h30 ; Club Médiaphojonchery le 09/11 à 20h00.

NUISSANCES SONORES RELATIVES AU BRUIT



Afin de réduire les nuisances relatives au bruit **dans les propriétés privées**, un arrêté est pris pour autoriser les travaux aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

L'arrêté est consultable sur le site de la mairie

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE VENDREDI 11 NOVEMBRE 2021



- 10h30** : Cérémonie au cimetière Anglais.
- 10h45** : Cérémonie au cimetière Français et dépôt de gerbe sur la stèle du Commandant DE ROSE.
- 11h00** : Rassemblement place René Sarrette.
- 11h15** : Cérémonie au monument aux morts.
- 11h30** : Vin d'honneur offert par la commune.

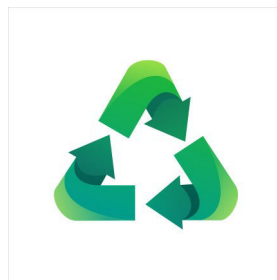
DECHETTERIE

Horaires d'hiver de la déchetterie :

Lundi : 14h00-18h00 / Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00 /
Jeudi : 9h00-12h00 / Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

Règlement intérieur :

- En tant que particulier résidant dans le Grand Reims, vous avez accès gratuitement aux déchetteries dans la limite de 2m³ par jour
- ou 250 kg pour les gravats.
- Seuls les véhicules de tourisme et les fourgons dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes sont autorisés. S'ils sont attelés d'une remorque le poids total roulant autorisé doit également être inférieur à 3,5 tonnes.
- Vous devez respecter les consignes du gardien et l'interroger si vous avez un doute sur la destination d'un déchet.
- Vous devez décharger vous-même les déchets apportés et les déposer dans les bennes ou les conteneurs appropriés.
- L'accès à la déchetterie pour déposer ses déchets à pied est interdit.
- Vous pouvez accéder la déchetterie jusqu'à 15 min avant la fermeture.



Ne pas jeter sur la voie publique



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Octobre 2022

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

L'actualité, hélas, ne favorise pas la bonne humeur. Mais soyons positifs et profitons de ces belles journées d'automne pour admirer les couleurs magnifiques que nous offre la nature en cette saison.

Les températures actuelles permettent à chacun d'entre nous de faire quelques économies de chauffage. Le coût de l'électricité va se ressentir sur tous les budgets. Aussi les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité de participer à l'effort collectif en demandant l'extinction de l'éclairage public de 23 h à 5 h du matin dans la mesure où ce sera techniquement possible. Certains argumenteront en mettant en avant la sécurité dans un village plongé dans le noir. Beaucoup de communes ont depuis longtemps ce mode de fonctionnement sans avoir une recrudescence de méfaits. Toutefois, si des actes malveillants devaient se répéter la nuit, sachez que nous pouvons à tout moment décider de rétablir l'éclairage.

Dans la même démarche, les locaux communaux ne seront pas chauffés à plus de 19 degrés.

Les illuminations de Noël seront toutefois installées car nous souhaitons conserver la magie des fêtes de fin d'année mais elles seront éteintes également la nuit. A noter que ces illuminations sont dotées d'ampoules led à très faible consommation.

Ces décisions permettent de conjuguer stabilisation des coûts de l'éclairage public et biodiversité. Ne pas en conclure que nous privilégions les animaux à la sécurité des habitants, mais que les deux objectifs peuvent coexister.

Nous sommes à votre disposition pour échanger sur des sujets qui vous semblent importants et écouter vos propositions.

A bientôt

Le Maire
Nadine Poulain

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

03.26.48.50.03

mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

<http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.

Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.

Samedi de 10h00 à 12h00.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Interventions sur nids d'insectes :

Astreinte, pompiers de Muizon :

07 66 20 32 14

Horaires d'hiver de la déchetterie :

Lundi : 14h00-18h00

Mercredi, Vendredi et Samedi :

9h00-12h00 et 14h00-18h00.

Jeudi : 9h00-12h00.

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 12 octobre 2022

Présents : 15 ; Pouvoirs : 3 ; Absent : 1

Délibération D_2022_10_01 : DECISION DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ENTRE 23H ET 5H DU MATIN.

Vu le courrier du 20 septembre 2022 reçu de Madame La Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims concernant la transition énergétique de la France.

Vu que la France doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40% sa consommation d'énergie d'ici 2050.

Vu le besoin de réduire les consommations d'énergie par les changements durables de nos comportements, nos modes de vie et d'organisation.

Considérant que dès cet hiver, nous devons nous engager dans des actions afin de limiter les risques de coupure d'alimentation en électricité.

Considérant que le SIEM ne peut être pleinement optimisé sans notre engagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'extinction ponctuelle de notre éclairage public entre 23 heures et 5 heures du matin.

Délibération D_2022_10_03 : RAPPORT D'ACTIVITES DU GRAND REIMS

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2021, joint à la convocation

Après en avoir délibéré, décide à 17 pour et 1 abstention de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2020 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

Délibération D_2022_10_05 : NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Vu l'article 13 du décret du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de nommer un correspondant incendie et secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Monsieur Michaël HUCHON comme correspondant incendie et secours.

Délibérations D_2022_10_06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13 : REPARTITION DES BENEFICES DU VIDE GRENIER

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus,

Vu les différents travaux des associations lors de la manifestation,

Vu l'analyse de la commission association,

Vu les factures payées et les recettes,

Vu le résultat final du vide-greniers de 5 166 € auquel il faut ajouter les dépenses

Le Conseil, sur proposition du Maire et du rapport de sa conseillère déléguée à la vie associative (Madame HUBIER Maryline) et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

D'attribuer une subvention à chaque association organisatrice du vide grenier du 11 septembre dernier (*Cette somme représente une partie des droits de place perçus à cette occasion en fonction de leur participation*).

Il s'agit de :

PETANQUE : 722 € : 12 voix pour 0 voix contre. M. Serge AGNESSENS, Mme Evelyne CHARTON, M. Fabien THOMAS ne prennent pas part au vote.

FAMILLES RURALES : 602 € : 11 voix pour 0 voix contre. Mme Nadine MAGRIT, Mme Françoise POIRET, M. Christophe NILLESSE, Mme Catherine GERMOND, ne prennent pas part au vote.

ADMR : 361 € 14 voix pour 0 voix contre. Mme Evelyne CHARTON ne prend pas part au vote.

FOOT : 602 € 13 voix pour 0 voix contre. Mme Maryline HUBIER, Mr Michaël HUCHON ne prennent pas part au vote

JONCK : 481 € : 11 voix pour 0 voix contre. Mme Monique SMETT, Mme Françoise POIRET, M. Serge AGNESSENS, M. James DE REKENEIRE ne prennent pas part au vote

TENNIS : 180 € : 15 voix pour 0 voix contre

UNC : 481 € : 14 voix pour 0 voix contre

Mme Monique SMETT ne prend pas part au vote

TENNIS DE TABLE : 180 € 15 voix pour 0 voix contre

- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier
Cette dépense sera payée par le compte 65748 Subventions où les crédits sont inscrits au budget.

Séance du 24 octobre 2022

Présents : 15 ; Pouvoirs : 3 ; Absent : 1

Délibération D_2022_11_01 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame HENAUX Elodie, conseillère municipale, ayant intégrée le conseil municipal, celui-ci est donc au complet et peut valablement délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15, Vu la délibération n°09-2020 du 25 mai 2020 portant création de 5 postes d'adjoints au Maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire suite à la démission du 4^{ème} adjoint, Mr MARX Manuel dont la démission a été acceptée par Monsieur Le Préfet en date du 13 octobre 2022, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas pourvoir le poste et fixer le nombre d'adjoints à quatre.

1^{er} adjoint : MR PHILIPPE REMEN

2^{ème} adjoint : Mme SOPHIE JOUEN

3^{ème} adjoint : MR CHRISTOPHE NILLESSE

4^{ème} adjoint : MME CATHERINE GERMOND

Délibération D_2022_11_02 : FORMATION DES COMMISSIONS

Considérant la démission de Mr MARX Manuel, adjoint, il est nécessaire de reformer les commissions.

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.

Considérant les candidatures proposées par les conseillers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de former les nouvelles commissions dont les compositions sont disponibles en mairie.

Délibération D_2022_11_03 : EVOLUTION DES TARIFS COMMUNAUX : DROIT DE VOIRIE

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de revoir les tarifs communaux pour le droit de voirie, sur proposition, il convient de retenir les nouveaux tarifs de voirie :

- Les tarifs de droit de voirie sont actualisés et seront applicables dès le 25 octobre 2022

- 30 €/1/2 journée et 50 €/la journée pour commerces ambulants, 50 € pour camion outils,

- 10€ les 3 m pour le vide-greniers.

Le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- les tarifs évoqués ci-dessus,

- et délègue à Madame le Maire l'autorisation de signer tous documents nécessaires à cette délibération.

Informations diverses

Madame le Maire informe :

- L'aire de jeux dans le parc municipal présente des parties abîmées volontairement : marelle, trous dans certaines structures. Ces détériorations n'ont pas d'incidence sur la sécurité puisque la sous-couche permettant d'amortir les chocs n'est pas endommagée. Un devis a été demandé à la société qui a posé ces éléments : 3 750 euros pour les réparations. Le vandalisme coûte cher ! Pour le moment nous ne donnerons pas suite.

- Afin de réduire les nuisances relatives au bruit **dans les propriétés privées**, un arrêté est pris pour autoriser les travaux aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 19h30,

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00,

L'arrêté est consultable sur le site de la mairie.

Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

Une réflexion est en cours pour remplacer les panneaux lumineux. En attendant, dans le cadre du plan énergétique, ces panneaux seront mis en veille de 23h à 5h. D'autres projets sont également en cours de réflexion mais nous y reviendrons lorsqu'ils seront devenus réalité. Pour vous informer nous vous rappelons qu'il existe plusieurs moyens : l'affichage en mairie, les 2 panneaux lumineux (médiathèque et entrée de Jonchery), le site internet de la commune : www.joncherysurvesle.com/, le site Facebook de la commune (Village de Jonchery sur Vesle), l'application Ma Mairie En Poche - Permet de recevoir des alertes directement sur votre téléphone (voir rubrique Vie municipale / Ma Mairie En Poche sur le site de la commune).

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

Encore un bon moment passé entre enfants et adultes pour le déroulement de l'action Nettoyons la nature organisée par Leclerc le samedi 24/09. Une vingtaine de sacs ont été remplis mais la "récolte" a été moins dense que les autres années. On ne peut que s'en réjouir. Les consciences évoluent pour préserver notre belle nature. Merci à tous les participants et au magasin Leclerc de Jonchery sur Vesle pour son apport logistique.

Les couleurs d'automne ont pris place devant la mairie et le fleurissement du village aura lieu le vendredi 21 octobre à partir de 8h, rendez-vous derrière la maison de gardien pour ceux qui le souhaitent.



Monsieur Christophe NILLESSE, Adjoint à la sécurité et à l'aménagement :

La commission poursuit son action dans le cadre du projet de VIDEPROTECTION. Des rendez-vous sont programmés en Novembre et en Décembre avec des fournisseurs potentiels. L'objectif est d'avoir l'ensemble des devis pour la fin d'année afin de solliciter les demandes de subvention dès le début 2023.

Parallèlement, nous avons déplacé le radar pédagogique dans la route Nationale. Nous en profitons pour vous informer qu'il a vocation à être déplacé progressivement sur d'autres voiries de la commune.

La fin d'année approchant, c'est aussi la période des différents diagnostics réglementaires des bâtiments communaux.

Madame Maryline HUBIER, Conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative:

Après deux années d'interruption, le dimanche 11 septembre le vide-greniers a de nouveau animé les rues de notre village. Malgré la brume matinale, les 320 emplacements ont été occupés par les exposants et les visiteurs ont eux aussi été au rendez-vous. Cette journée fut une réussite puisqu'elle a permis de récolter un bénéfice de 3 609 €. Un grand merci à nos 8 associations qui ont participé activement à l'organisation de cette manifestation.

Noël approche, nous sommes donc actuellement en train de choisir le spectacle de Noël pour les enfants qui aura lieu le 14 décembre.

D'autre part, nous vous rappelons que le téléthon aura lieu le 02 et 03 décembre. De plus amples informations vous seront communiquées le mois prochain.

Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

Ce mois-ci de nombreuses animations sont proposées dans le cadre du festival "Place à l'humour" et du lundi des auteurs, en partenariat avec la BDM : exposition Mafalda, initiation à l'humour, initiation au théâtre d'improvisation avec la troupe du Mitch de Reims, Spectacle "Les Sourcieuses", exposition sur les pop'up de Philippe UG.

Nous vous rappelons que **toutes les animations sont gratuites**. Nous vous attendons donc nombreux pour passer un bon moment et faire de la médiathèque un véritable lieu de vie et d'échanges. La culture est à la portée de tous. Aussi, à l'occasion de Halloween, vous aurez le plaisir de contempler la décoration réalisée par les enfants du centre de loisirs, et à partir du 7 novembre les œuvres d'Art des élèves du primaire. MédiaphotoJonchery ne sera pas sans vous exposer quelques unes de ses plus belles photos.

Enfin, n'oubliez pas: le premier samedi de chaque mois, le club lecture "Des livres et vous" se réunit, en toute simplicité et convivialité."

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA LE MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022 À 20H00